

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 JUILLET 2020 – 19H00
Salle des fêtes – Ste Foy l'Argentière

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Michel JUNET (suppléant - Brullioles), Catherine LOTTE, Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Alain VIRICEL (Chatelus), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Benoit VERNAISON (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Didier BLANCHARD (Grézieu le Marché), Gilles CHAVEROT, Christelle SEVE (Haute Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Claude GOY (Larajasse), Michel RAMPON (Longessaigne), Blandine THEVENON NICOLI (Maringes), Philippe GARNIER (Meys), Michel GOUGET, Laura JOURNET (Montrottier), Guy SAULNIER (Souzy), Patricia BLEIN (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Gilbert MOSNIER (suppléant - St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE, Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Nathalie FAYET, Monique CHARDON, Jean-Luc GUYOT (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Agnès GRANGE, Dominique MEZARD MOSTFA (St Symphorien sur Coise), Karine BERGER, Olivier VIALLON (Ste Foy l'Argentière), Nicolas FAVRICHON (Villechenève), Raphaël MORETON (Viricelles), Jean-Christophe FARJON (Virigneux)

Membres excusés : Alain FRANÇON (Brullioles), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Jean-Marc GOUTAGNY (pouvoir donné à M. BONNIER - Pomeys), Chantal YVOREL (St Genis l'Argentière), Eric MICHELOT (pouvoir donné à J. BANINO - St Symphorien sur Coise),

Membres absents : Isabelle GOUBIER (Les Halles), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine)

INSTITUTION

1. Création et fonctionnement des commissions thématiques

Le conseil communautaire,

- Vu l'article L2121-22 du Code des collectivités territoriales qui prévoit que le conseil communautaire peut créer des commissions thématiques,
- Vu la proposition de Monsieur le Président après concertation avec l'ensemble des communes membres,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la mise en place des commissions thématiques suivantes et la constitution de binômes et trinômes pour apporter une large connaissance du territoire sur chaque thématique :

COMMISSION	VICE-PRESIDENT DELEGUE	BINOME	TRINOME
AGRICULTURE ET FORETS	BONNIER Philippe	RAMPON Michel	FARJON Jean-Christophe.
ASSAINISSEMENT/RIVIÈRES	DUPEYRON Norbert	DUSSURGEY Pierre	VARLIETTE Pierre
BÂTIMENT/PATRIMOINE	VARLIETTE Pierre	GRANGE Agnès	
CULTURE	GOUGET Michel	THEVENON NICOLI Blandine	MEZARD MOSTFA Dominique
ECONOMIE	CASSE Jean-Louis	BANINO Jérôme	SAULNIER Guy
FINANCES	BONNIER Michel		
GESTION DES DECHETS	BOUCHUT Fabrice	LOTTE Catherine	VIRICEL Alain
PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE	BERGER Karine	GOY Claude	DUPEYRON Norbert
RESSOURCES HUMAINES	CHAVEROT Gilles		
SOLIDARITES ACTIVES	ARNOUX Marie-Luce	BOUTEILLE Christiane	SAHUC Louisa
TOURISME ET LOISIRS	GOUGET Michel	GOUTAGNY Jean Marc	BONNIER Daniel
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	GARNIER Philippe	BERGER Karine	DUMONT François
URBANISME/HABITAT/TRANSPORT	BANINO Jérôme	VENET Michel	MORETON Raphaël
VOIRIE	CARTERON Patrice	GOUBIER Isabelle	BLANCHARD Didier

2. Fixation des indemnités des élus

Le conseil communautaire,

- Vu l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les indemnités versées au Président et aux Vice-Présidents soient votées par le conseil communautaire dans la limite d'un plafond fixé pour chaque catégorie d'EPCI par décret en Conseil d'Etat,
- Considérant que pour notre intercommunalité, le montant maximal de l'enveloppe indemnitaire globale est déterminé en additionnant l'indemnité maximale versée au Président de la CCMDL et les indemnités maximales versées à un nombre de 9 Vice-Présidents,
- Considérant que par décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, le taux est fixé en référence à l'indice maximum brut 1022 de la Fonction Publique Territoriale (valeur actuelle 3.847,57 €),
- Considérant que ce taux dépend du nombre d'habitants de la communauté de communes, soit une population comprise entre 20.000 et 40.000 habitants donnant un taux maximal d'indemnité de :
 - pour le Président : 67,50 % de l'indice brut terminal soit 2.625,35 € brut mensuel à ce jour
 - pour les 9 Vice-Présidents du droit commun : 24,73 % de l'indice brut terminal soit 961,85 € brut mensuel à ce jour.
- Vu la délibération 20-0710 du 15 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidences à 13,
- Vu la proposition de Monsieur le Président, sur avis des membres du Bureau,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'octroi d'une indemnité au Président et aux 13 vice-présidents comme suit :

Fonction	Taux max autorisé	Taux proposé	Montant mensuel brut valeur juin 2020
Président	67,50 %	43,72 %	1.700,44 €
Vice-Présidents	24,73 %	18,95 %	737,04 €

3. Désignations des représentants aux syndicats de rivières

Le conseil communautaire,

- Vu l'adhésion de la CCMDL à 6 syndicats de rivières au vu des différents bassins versants du territoire,
- Vu la nécessité de procéder à la désignation de représentants comme stipulés dans les statuts des dits syndicats,
- Vu les différentes candidatures pour siéger au sein de ces syndicats de rivières,
- Vu les résultats des votes en la matière

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les désignations des délégués aux structures partenaires comme suit

SYNDICAT DE RIVIERES BREVENNE TURDINE (SYRIBT)

Titulaires	Suppléants
Catherine LOTTE	Michel VENET
Philippe GARNIER	Nicolas MURE
Didier BLANCHARD	Frédéric RIVOIRE
Karine BERGER	Philippe SECKINGER
Isabelle LOTTISSIER	Nicolas FAVRICHON
Bernard BOUCHET	Guy SAULNIER

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA COISE (SIMA COISE)

Titulaires	Suppléants
Philippe BONNIER	Pascal VENET
Pierre DUSSURGEY	Ghislaine DIDIER
Daniel BONNIER	Gilles CHAVEROT
Norbert DUPEYRON	Christophe FONTANAY
Yves BONNARD	Gilles BARCET
Fabrice BOUCHUT	Pierre VARLIETTE
Bruno FAYOLLE	Patrice CARTERON
Didier REYMONDON	Michel RIZOUD
Agnès GRANGE	Benoit VERNAISON
Alain CHAUSSENDE	Joseph VOLAY
Frédéric RAMBOUR	Philippe GARNIER

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN LOISE TORANCHE (SMAELT)

Titulaires	Suppléants
Gilles CHAVEROT	Michel RAMPON
Jean-Christophe FARJON	Philippe GARNIER
Daniel FOL	

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE GESTION DE L'YZERON, DU RATIER ET DU CHARBONNIERES (SAGYRC)

Titulaires	Suppléants
Grégory MARCELLIN	Marie-Charles JEANNE

SYNDICAT DE MISE EN VALEUR, D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU GARON (SMAGGA)

Titulaires	Suppléants
Bruno FAYOLLE	Pierre DUSSURGEY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GIER RHODANIEN (SIGR)

Titulaires	Suppléants
Pierre DUSSURGEY	Lucien DERFEUILLE

4. Désignation d'un représentant au syndicat de l'eau et de l'assainissement Chazelles / Viricelles

Le conseil communautaire,

- Vu l'adhésion de la CCMDL au syndicat de l'eau et de l'assainissement Chazelles / Viricelles,
- Vu la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant et la candidature de M. Jean-Luc GRANGE, élu de Viricelles, pour siéger au sein de ce syndicat,
- Vu les résultats du vote en la matière

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la désignation de M Jean-Luc GRANGE pour représenter la CCMDL au sein du syndicat de l'eau et de l'assainissement Chazelles / Viricelles.

5. Désignation des représentants aux structures partenaires

Le conseil communautaire,

- Vu l'adhésion de la CCMDL à différentes structures partenaires dans les domaines de compétences qui lui sont dévolues,
- Vu les différentes candidatures pour représenter la CCMDL au sein de ces structures,
- Vu les résultats des votes en la matière,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les désignations des délégués aux structures partenaires comme suit

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS (SYDEMER)

Titulaires	Suppléants
Fabrice BOUCHUT	Agnès GRANGE
Bernard CHAVEROT	Catherine LOTTE
Alain VIRICEL	Jacques CHARRAT

OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE (OTI)

Titulaires	Suppléants
Michel GOUGET	Sandrine BOINON
Régis CHAMBE	Michel SARTORETTI

AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE (URBA LYON)

Titulaires	Suppléants
Jérôme BANINO	

AGENCE D'URBANISME DE LA REGION STEPHANOISE (EPURES)

Titulaires	Suppléants
Jérôme BANINO	

GROUPE D'INTERET PUBLIC (GIP) PARC ECO HABITAT

Titulaires	Suppléants
Philippe GARNIER	Guy TOINET
Karine BERGER	Catherine LOTTE
François DUMONT	

AGENCE LOCALE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE (ALTE69)

Titulaires	Suppléants
Philippe GARNIER	Karine BERGER

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE DE LA LOIRE (ALEC42)

Titulaires	Suppléants
Norbert DUPEYRON	Philippe GARNIER

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Titulaires	Suppléants
Jérôme BANINO	

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA LOIRE (SIEL)

Titulaires	Suppléants
François DUMONT	Jean-Louis CASSE

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ENFANCE EN LYONNAIS

Titulaires	Suppléants
Régis CHAMBE	
Karine BERGER	
Christiane BOUTEILLE	

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DES MONTS DU LYONNAIS

Titulaires	Suppléants
Claude GOY	
Régis CHAMBE	
Pascal FICHET	
Catherine LOTTE	
Michel GOUGET	
Pierre VARLIETTE	
Karine BERGER	

MISSION LOCALE DES MONTS D'OR ET MONTS DU LYONNAIS

Titulaires	Suppléants
Régis CHAMBE	
Claude GOY	

MISSION LOCALE NORD OUEST RHONE

Titulaires	Suppléants
Marie-Luce ARNOUX	
Nicolas FAVRICHON	

MISSION LOCALE DU FOREZ

Titulaires	Suppléants
Norbert DUPEYRON	

6. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le conseil communautaire,

- Vu l'article 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la constitution d'une commission d'appel d'offres au sein des EPCI,
- Vu les différentes candidatures pour représenter la CCMDL au sein de cette instance,
- Vu les résultats des votes en la matière,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les désignations des délégués au sein de la commission d'appel d'offres comme suit

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaires	Suppléants
Pierre VARLIETTE	Patrice CARTERON
Philippe GARNIER	François DUMONT
Michel BONNIER	Isabelle GOUBIER
Guy SAULNIER	Didier BLANCHARD
Agnès GRANGE	Jean-Marc GOUTAGNY

ECONOMIE

7. Entreprises PRISMAFLEX et BIONATIS à Haute Rivoire

Le conseil communautaire,

- Considérant les projets des sociétés Prismaflex et Bionatis implantées à Haute Rivoire et actuellement en plein essor,
- Considérant que ces deux entreprises se sont implantées sur le territoire dans le cadre de la procédure atelier relais et qu'elles sont source de nombreux emplois,
- Considérant que les entreprises ont sollicité la CCMDL pour les accompagner dans l'adaptation des terrains dont elles disposent aux fins de
 - délocaliser partiellement Prismaflex depuis la ZA Les Prerbendes vers la ZA La Bourrie (sur un terrain qui sera vendu par CCMDL) ;
 - transférer à Bionatis le tènement ainsi libéré par Prismaflex sur la ZA Les Prerbendes
- Considérant les coûts induits à l'entreprise Prismaflex liés à cette transaction foncière,
- Vu la proposition d'attribuer à la société Prismaflex une aide exceptionnelle de minimis d'un montant de 150.000 €,
- Vu le projet de convention prévoyant les modalités d'attribution de cette aide,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le principe d'octroyer une aide exceptionnelle à la société Prismaflex, d'un montant de 150.000 €,

APPROUVE le projet de convention attributive de l'aide exceptionnelle,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer,
DIT que les crédits seront inscrits au budget 2020.

8. Proposition d'abandon de loyers dus à la CCMDL dans le cadre de la crise COVID 19

Le conseil communautaire,

- Vu les locations de locaux d'activités à plusieurs entreprises du territoire,
- Vu la crise sanitaire liée au COVID 19 avec l'instauration d'une période de confinement
- Considérant que certaines entreprises ont dû cesser leur activité pendant la période de confinement du fait de la nature de l'activité (par exemple restaurant Maringes, magasin/atelier motos,...),
- Considérant que d'autres ont subi une baisse importante du chiffre d'affaires,
- Vu l'examen porté sur chaque situation individuelle,
- Vu la proposition de réduction ou abandon de loyers selon les situations comme suit :

Entreprises	Décisions	€ HT	€ TTC
L'ATELIER N°1 - 191, traverse de Grange Eglise 69590 St Symphorien sur coise	Annulation 1 mois de loyer	950,00	1 140,00
E-NOTEX N°2, 191 traverse de grange Eglise ZI Grange Eglise 69590 St Symphorien sur coise	Annulation 3 mois de loyer	1 740,00	2 088,00
JV METALLERIE N°4 ,191 traverse de grange Eglise ZI Grange Eglise 69590 St Symphorien sur coise	Annulation 1 mois de loyer	660,00	792,00
ADG PRO PUB N°5, 191 traverse de grange Eglise ZI Grange Eglise 69590 St Symphorien sur coise	Annulation 2,5 mois de loyer	1 650,00	1 980,00
LE PASSE RECOMPOSE N°6, 191 traverse de grange Eglise ZI Grange Eglise 69590 St Symphorien sur coise	Annulation 1 mois de loyer	770,00	924,00
REDUC BOX 38 avenue Marcellin Maurel 06140 Vence	Annulation 3 mois de loyer	222,06	266,46
CARACOL & CO 1069 chemin de Montchourier - 69930 Saint Laurent de Chamousset	Annulation 3 mois de loyer	170,01	204,00
L'ŒIL MAGIQUE-LA NOUVELLE AVANTURE Les Roches 69 770 Montrottier	Annulation 3 mois de loyer	170,01	204,00
AEC 193 chemin de la croix Baryard 69930 Saint Clément les Places	Annulation 2 mois de loyer	216,40	259,68
AUBERGE LE MOTTET 45 route de la Ratte - 42140 Maringes	Annulation 3 mois de loyer	3 760,89	4 513,08
CLINIC MOTO 69 33 route nationale 89 69690 Brussieu	Report de 3 mois de loyer	2 700,00	2 700,00

A l'unanimité des membres présents,
APPROUVE l'aide apportée aux entreprises locataires susdites par le biais de réduction ou abandon des loyers et ce, en fonction de leur situation et au regard de la crise sanitaire,

BATIMENTS

9. Vente de la ferme du CMA- nouveaux éléments de coûts de raccordement

Le conseil communautaire,

- Vu le contrat de location 2019-2024 signé le 8 janvier 2019 entre la Fondation Partage et Vie et la CCMDL concernant un ensemble immobilier occupé par le Centre Médical de l'Argentière auquel s'ajoutent diverses dépendances,
- Considérant que l'un des bâtiments à usage d'habitation, inclus dans ce contrat, est actuellement vacant,
- Considérant que la Fondation Partage et Vie, dans son projet stratégique d'agrandissement, n'a pas l'utilité de cette dépendance,
- Considérant qu'un acquéreur a fait une offre d'achat et que la CCMDL souhaite vendre ce bien,
- Vu le projet d'avenant au contrat de location susdit pour suppression de cette maison d'habitation à céder,
- Considérant l'accord de principe de la Fondation Partage et Vie,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avenant 1 à intervenir avec la Fondation Partage et Vie pour supprimer dans le contrat de location signé avec la Fondation Partage et Vie, un bâtiment à usage d'habitation, **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer.

Le conseil communautaire,

- Vu le contrat de location 2019-2024 signé le 8 janvier 2019 entre la Fondation Partage et Vie et la CCMDL concernant un ensemble immobilier occupé par le Centre Médical de l'Argentière auquel s'ajoutent diverses dépendances,
- Vu la délibération dans cette même séance approuvant l'avenant 1 à intervenir avec la Fondation Partage et Vie pour enlever dudit contrat un bâtiment à usage d'habitation (parcelle cadastrée B1339),
- Vu le projet de cession de ce bien immobilier,
- Vu l'avis du service France Domaines estimant le bien à 245.000 €,
- Considérant l'offre d'achat à 230.000 € faite par un acquéreur,
- Considérant qu'il convient au futur acquéreur de faire procéder à la mise en séparatif des réseaux d'eau et d'électricité dont l'estimatif des travaux s'élève à 40.000 €,
- Vu le prix de vente révisé à la baisse au vu du coût de ces travaux, soit 200.000 € nets vendeur,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la cession de la portion de la parcelle cadastrée B1339 et des biens immobiliers afférents située 810 route du pont Grizon à Aveize pour un montant de 200.000 € nets vendeur,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'offre d'achat et l'acte authentique.

10. Balcons de la Coise (ancienne gendarmerie) – vente logements

Le conseil communautaire,

- Vu la vacance de divers logements composant un ensemble immobilier nommé « Les Balcons de la Coise », suite à la délocalisation de la gendarmerie de St Symphorien s/Coise dans de nouveaux bâtiments, sur cette même commune,
- Vu le projet de vente de 6 logements en copropriété, appartenant à la CCMDL,

- Vu l'offre conforme aux prix fixés pour 3 logements et les offres d'achat signées,
- Vu l'avis du service France Domaines

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la vente des 6 logements vacants faisant partie du bâtiment dénommé « Balcons de la Coise »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les promesses de vente et les actes authentiques avec les futurs propriétaires au fur et à mesure des offres d'achat dans la mesure où elles sont conformes aux prix fixés,

11. Maison Gonzales – approbation protocole d'accord transactionnel à passer avec les riverains

Le conseil communautaire,

- Vu l'acte notarié du 15 février 2017 approuvant l'acquisition pour un quart du bien dénommé « Maison Gonzalès » par la communauté de communes des Monts du Lyonnais et les communes de Souzy, Ste Foy l'Argentière et St Genis l'Argentière, comprenant bâtiment à usage d'habitation et commerces avec dépendances, cadastré section A, n°163, au lieu-dit "Camard », pour une surface de 8 a et 20 ca, dans un objectif de démolition,
- Vu les délibérations concordantes des 3 communes confiant à la CCMDL la maîtrise d'ouvrage relative au chantier de démolition, dont les relations et conventionnements éventuels avec les 2 propriétaires riverains et mitoyens et toute autre action utile pour aboutir à une démolition du bâtiment dans les règles de l'art,
- Vu le projet de protocole d'accord transactionnel à intervenir avec les deux propriétaires riverains prévoyant la prise en charge directe par ces derniers des travaux sur les parties mitoyennes dans le but notamment de dégager la responsabilité de la CCMDL sur ces travaux estimés respectivement à 41.041,32 € TTC pour les consorts Devaux et à 7.056 € TTC pour la société LIHUBE,
- Vu la proposition de rembourser les deux propriétaires riverains à hauteur du montant des travaux,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les termes du protocole transactionnel à intervenir avec les deux propriétaires riverains,

AUTORISE la prise en charge des travaux de remise en état des bâtiments contigus au bien démolie,

AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

VOIRIE

12. Aménagement carrefour Les Halles – convention avec le Département pour remboursement des travaux sur RD

Le conseil communautaire,

- Considérant les travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage de la CCMDL dans le cadre de sa compétence voirie, sur la route départementale sur la commune de Les Halles,
- Vu le projet de convention prévoyant une participation du Département à hauteur de 12.115,42 €,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les termes de la convention avec le Département prévoyant une participation financière liée aux travaux voirie effectués sur la route départementale sur la commune de Les Halles,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer.

GESTION DES DECHETS

13. Collecte cartons – demande d’avenant de RDS

Le conseil communautaire,

- Vu le marché passé avec la société RDS pour la collecte des cartons,
- Considérant les difficultés rencontrées par cette société au vu d'un effondrement conjoncturel du marché du carton et des difficultés financières induites de nature à remettre en cause l'équilibre du marché,
- Vu le projet d'avenant au dit marché précisant les points suivants :
 - Valeur d'achat fixée à 0 €/tonne en cas de valeur de reprise des cartons inférieures au prix plancher de 30 €/tonne
 - Maintien du prix plancher du contrat : 30 €/tonne lorsque la valeur de reprise du carton est supérieure à 30 €/tonne
 - Mise en place d'un coût de traitement des cartons de 15 €/tonne.

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les termes de l'avenant au marché passé avec la société RDS portant modification des coûts comme susmentionné,

AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

14. Traitement tri sélectif – demande d’avenant de PAPREC

Le conseil communautaire,

- Vu le marché passé avec la société PAPREC pour la collecte du tri sélectif,
- Considérant l'impact économique engendré par la situation du COVID 19 et les surcoûts engendrés afin d'assurer la continuité du service dans le respect des obligations sanitaires définies par le Ministère du travail, auquel s'ajoutent des coûts liés à une dégradation du gisement au vu du contexte (augmentation des refus de tri, dégradation de la qualité des entrants, baisse du gisement des journaux/magazines).
- Vu le projet d'avenant au dit marché pour prendre en compte ce surcoût estimé à 2.954,67 € pour la période du 17/03 au 31/05,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les termes de l'avenant au marché passé avec la société PAPREC portant sur les surcoûts engendrés par la crise sanitaire,

AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

AGRICULTURE

15. Opération expérimentation plateforme broyage déchets verts

Le conseil communautaire,

- Considérant que l'agriculture constitue une activité économique et identitaire majeure pour les Monts du Lyonnais,
- Considérant le développement de la ressource ligneuse et sa prise en compte dans les systèmes agricoles constituant une des solutions pour l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques,
- Vu le projet de valorisation de la ressource ligneuse du territoire consistant notamment à l'implantation de plusieurs petites plateformes de broyage de déchets verts sur des exploitations agricoles, sur des plateformes CUMA, ou des plateformes communales,
- Vu les projets de convention ayant pour objet de définir les engagements et responsabilités entre la CCMDL et les structures accueillant une plateforme de broyage de déchets verts, dans le cadre de la phase test du projet,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention d'engagement pour les plateformes de broyage de déchets verts ligneux, à passer avec la commune de Coise et la CUMA des Marronniers située sur cette même commune, d'une part, et l'EARL Ferme des Bourettes à Haute Rivoire, d'autre part, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les dites conventions.

16. Action installation – transmission : aide directe aux agriculteurs cédants – convention tripartite

Le conseil communautaire,

- Considérant l'enjeu pour le territoire du soutien à la transmission-reprise des exploitations agricoles,
- Considérant que la Communauté de communes des Monts du Lyonnais s'est fixée comme objectif de renforcer et pérenniser l'agriculture par :
 - le soutien à la transmission-reprise des exploitations ;
 - la diversification des exploitations et une meilleure captation de la valeur ajoutée en général ;
 - des modèles d'exploitations plus durables (triple performance).
- Considérant qu'en matière d'installation-transmission, il est reconnu un dispositif unique, coordonné au niveau départemental par les Chambres d'agriculture : le Point Accueil Installation (PAI), le Répertoire Départ Installation (RDI) et le Point Accueil Transmission (PAT),
- Considérant que dans le cadre de ce dispositif départemental Installation/transmission coordonné par les chambres d'agriculture du Rhône et de la Loire, la CCMDL souhaite mettre en place une aide aux cédants de 200 € / cédant dans la limite d'un budget de 5.000 €,
- Vu le projet de convention d'aide aux cédants à intervenir avec les Chambres d'Agriculture de la Loire et du Rhône,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la mise en place d'une aide directe aux agriculteurs âgés de plus de 59 ans et engagés dans un dispositif d'accompagnement et d'inscription dans un Répertoire Départ-Installation (RDI) assuré par les Chambres d'Agriculture de la Loire et du Rhône, à hauteur de 200 € par cédant dans la limite d'un budget de 5.000 €,

APPROUVE la convention d'aide aux cédants à intervenir avec les Chambres d'Agriculture de la Loire et du Rhône,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer

FINANCES

17. Répartition du FPIC

Le conseil communautaire,

- Vu le principe du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui a été mis en place en 2012. Il instaure une péréquation horizontale visant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées
- Considérant que l'enveloppe financière de l'ensemble intercommunal est stable, de même que le coefficient d'intégration fiscale reste à 0,47,
- Vu la proposition d'appliquer le droit commun pour 2020,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales pour 2020 selon le droit commun,

18. Dégrèvement cotisation foncière des entreprises (CFE) des secteurs tourisme et culture

Le conseil communautaire,

- Considérant les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au conseil communautaire d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire,
- Vu la proposition de mettre en place ce dégrèvement au bénéfice des entreprises concernées du territoire,

A l'unanimité des membres présents,

INSTAURE pour 2020 le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire dans les domaines du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport et de la culture,

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

19. Convention partenariale avec les communes pour remboursement des masques

Le conseil communautaire,

- Considérant que la Communauté de communes a mis en place des commandes mutualisées de masques en partenariat avec les communes membres et le centre hospitalier des Monts du Lyonnais,
- Vu l'instruction du 6 mai 2020 du Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités, permettant aux EPCI de solliciter une subvention de l'Etat, à hauteur de 50 %, pour toute commande passée entre le 13 avril et le 1er juin 2020,
- Considérant qu'il convient aux communes concernées de procéder au remboursement des sommes avancées par la CCMDL,
- Vu le projet de convention stipulant les montants à devoir par chacune d'elles,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de convention pour le remboursement des masques dans le cadre d'un achat mutualisé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention avec chacune des communes concernées.

TRANSITION ECOLOGIQUE

20. Contrat de location d'un terrain viabilisé au profit de la société Biogaz Monts du Lyonnais

Le conseil communautaire,

- Considérant l'engagement de la communauté de communes, dans le cadre de la convention TEPCV signée avec l'Etat, de faire évoluer la flotte de véhicules vers le biogaz,
- Vu le projet d'implantation d'une station de distribution de biogaz sur une parcelle, propriété de la communauté de communes, située ZA Croix Chartier sur la commune de St Denis s/Coise,
- Considérant que la CCMDL a aménagé la plateforme destinée à accueillir la station,
- Vu le projet de contrat de location du terrain aménagé à passer avec la SAS Biogaz des Monts, pour une durée de 12 ans avec un démarrage au 1^{er} septembre 2020,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de convention de location de terrain viabilisé à intervenir avec le groupement « SAS Biogaz des Monts » pour un usage de station principalement de distribution de gaz naturel pour véhicules à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une durée de 12 ans, avec un montant de loyer évolutif et prévoyant une promesse de vente à l'échéance du bail,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

TOURISME

21. Escap'ad – nouveau tarif pour cours de natation

Le conseil communautaire,

- Vu la proposition d'instaurer de nouveaux tarifs de prestations pour les cours de natation au sein du centre aquatique Escap'ad,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les nouveaux tarifs pour Escap'ad comme suit,

Cours de natation à l'année	250 €
Pass aquatique annuel enfant	120 €
Pass aquatique annuel enfant inscrit aux cours de natation	100 €
Pass aquatique annuel adulte	120 €

22. Hurongues – nouveau tarif pour cours de natation et aquagym

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération n° 17-0662 du 27 juin 2017 fixant les tarifs de l'école de natation,
- Considérant la période de fermeture de la piscine de Hurongues due à la crise sanitaire COVID19,
- Vu la délibération n° 20-0605 du 9/06/2020 approuvant les modalités de remboursement ou de report des séances non faites,
- Vu la proposition d'instaurer de nouveaux tarifs de prestations au sein de la piscine de Hurongues,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les nouveaux tarifs pour la piscine de Hurongues, pour la période 2020-2021, comme suit,

<u>Pour les adultes</u>	A l'année : 130,54 € avec possibilité de payer en 2 fois (65,27 pour le 1 ^{er} semestre et 65, 27 € pour le 2 ^{ème} semestre) Au semestre : 27,54€ Au semestre : 24 €.
<u>Pour les enfants :</u>	A l'année : 60,71 € ; Au semestre : 10,71 €.

DIT que pour les adhérents inscrits sur l'année 2019-2020 et ne s'étant pas acquittés de leur cotisation du second semestre, le montant appelé sera de $215/28*3 = 23.04$ euros.

ENFANCE / JEUNESSE

23. ALSH – approbation d'une convention avec la commune de St Laurent de Chamousset

Le conseil communautaire,

- Vu la crise sanitaire actuelle et les obligations réglementaires d'ouverture au public en cette période,
- Considérant que l'ALSH Monts p'tits loisirs géré par la Communauté de communes et situé à St Laurent de Chamousset, a dû revoir son organisation notamment concernant la restauration (lieux et fournitures des repas),
- Vu l'obligation pour la CCMDL de recourir à une prestation de service auprès de la commune de St Laurent de Chamousset pour la période estivale du 6 juillet au 28 août 2020, qui comprend la mise à disposition des locaux du restaurant scolaire et leur entretien ainsi que la fourniture des repas,
- Vu le projet de convention afférent précisant les conditions de mise à disposition et de fourniture,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention partenariale à intervenir avec la Commune de St Laurent de Chamousset fixant le tarif à 7€50/repas,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer.

RESSOURCES HUMAINES

24. Mise en œuvre procédure de rupture conventionnelle

Le conseil communautaire,

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 72,
- Vu le Décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique,
- Vu le décret n° 2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaire d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles
- Considérant que cette procédure concerne les fonctionnaires et contractuels,
- Considérant que cette procédure expérimentale de rupture conventionnelle, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025, entraîne la radiation des cadres et la perte de la qualité de fonctionnaire ainsi que le versement d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle,
- Vu le projet de convention précisant les montants d'indemnité,

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la mise en place de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle, dans le cadre de la procédure de rupture conventionnelle,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir, respectant les conditions de rupture conventionnelle.

25. Elaboration du document unique –demande de subvention

Le conseil communautaire,

- Vu la proposition de faire appel aux services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'élaboration du document unique,
- Considérant que cette prestation d'accompagnement sur 22 jours à 460 €/ jour, soit un montant de 10.120 €,
- Considérant que le Fonds National de Prévoyance pourrait nous financer à hauteur de 160 € / jour / agent mobilisé avec un plafond de 10.000 €,

A l'unanimité des membres présents,

DE CONFIER au CDG 69 la mission d'assistance à la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents,

AUTORISE Le Président à signer la convention proposée par le CDG 69 et toutes pièces complémentaire s'y rapportant,

AUTORISE Le Président à présenter au Fonds National de Prévention un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels et recevoir la subvention allouée,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 de la collectivité.

26. Désignation des représentants élus au CT/CHST

Le conseil communautaire,

- Considérant que le Comité technique et le comité hygiène et sécurité sont des instances réunissant élus et représentants du personnel,
- Considérant que ces instances sont obligatoires dans des collectivités employant plus de 50 agents et leur avis est requis sur des questions relevant des ressources humaines, des conditions et de l'organisation du travail,
- Considérant qu'il convient de désigner 3 élus titulaires et 3 élus suppléants au CT/CHSCT,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les désignations des délégués au comité technique et au comité hygiène et sécurité,

Titulaires	Suppléants
Gilles CHAVEROT	Jérôme BANINO
Marie-Luce ARNOUX	Claude GOY
Michel BONNIER	Nicolas FAVRICHON

DIT que ces désignations seront actées par arrêté du Président.

Le Président
Régis CHAMBE

